

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**RÉUNION D'INFORMATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3ÈME :**

NOUVEAU LYCÉE

Voies générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

SOMMAIRE

Le nouveau lycée

La seconde générale et technologique

La voie générale

La voie technologique

Les épreuves du baccalauréat

L'orientation en classe de seconde

LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, en 1^{re} et en terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- En **seconde** GT : tronc commun + Accompagnement Personnalisé (AP) (+ options)
- En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)
- En **terminale** : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)

La 2^{de} générale et technologique

Année 2019-2020

LA SECONDE

- La classe de seconde générale et technologique reste une classe de transition entre le collège et le cycle terminal, classe de détermination entre la voie générale et technologique.
- Elle s'adresse aux élèves ayant fait le choix de poursuivre des études après le BAC : études courtes pour la voie technologique, longues concernant la voie générale.

LA SECONDE C'EST :

- Des Enseignements Communs pour consolider ses savoirs :
 - Langue Vivante A et Langue Vivante B
 - Éducation Physique et Sportive
 - Français
 - Physique Chimie
 - Mathématiques
 - Sciences Économiques et Sociales
 - Enseignement Moral et Civique
 - Histoire Géographie
 - Sciences de la Vie et de la Terre
 - Sciences Numériques et Technologie

Pour un total horaire de 26h30.

LA SECONDE C'EST AUSSI :

- Des Enseignements Optionnels non obligatoires pour découvrir d'autres champs disciplinaires :

- Sciences de l'Ingénieur
- Management et Gestion
- Création et Innovation Technologique

A raison d'1h30 par semaine

- Des Options Facultatives pour élargir son champ de connaissance.

- Langue et Culture de l'Antiquité (latin)
- EPS (Arts du Cirque et danses)
- Langue Vivante Complémentaire Allemand
- Arts Plastiques

A raison de 3h00 par semaine

- Une section européenne allemand (2h00)

LA SECONDE C'EST DE L'ACCOMPAGNEMENT :

- Des heures dédiées à l'information à l'orientation (54 par an)
- Des heures de vie de classe (10 par an)
- Des moments de remédiation si nécessaire.

Les nouveautés depuis la rentrée 2018

■ Test de positionnement :

En début d'année scolaire, chaque élève a passé un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins. Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève.

■ Accompagnement personnalisé :

Si nécessaire, chaque lycéen pourra bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins, notamment pour consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale.

■ L'accompagnement comprend une aide au choix de l'orientation :

- Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet de poursuite d'études
- Pour le choix de sa voie en vue de son passage en 1^{re} (générale ou technologique)
- Pour l'aider à choisir ses trois enseignements de spécialité s'il envisage une 1^{re} générale ou sa série s'il envisage une 1^{re} technologique.

APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
 - Vers une série de la **voie technologique**
ou
 - Vers la **voie générale**, auquel cas il choisit ses **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

Voie technologique

La première et la terminale

A LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- **ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social**
- **STL : Sciences et Technologies de Laboratoire**
- **STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués**
- **STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable**
- **STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion**
- **STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration**
- **TMD : Techniques de la Musique et de la Danse**
- **STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (dans les lycées agricoles uniquement)**

A LA RENTRÉE 2019 :

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

	3 spécialités Première	2 spécialités Terminale
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie	- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales	- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- enseignement scientifique alimentation-environnement - sciences et technologies culinaires et des services - économie, gestion hôtelière	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	- innovation technologique - ingénierie et développement durable - physique chimie et mathématiques	- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse	- option instrument - option danse (Rénovation en cours)
STL Sciences et technologies de laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie - biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	- physique chimie et mathématiques - biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numériques - design et métiers d'art	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant		(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

Voie générale

La première et la terminale

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

■ Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :

- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences Economiques et Sociales
- Histoire Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques
- Humanités, Littérature et Philosophie
- Langues, Littératures et Cultures Etrangères
- Sciences de l'Ingénieur,
- Numérique et Sciences Informatiques
- Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité
- Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
- Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

proposés
au lycée
Jacques
Prévert

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
 - ❖ Langue Vivante Complémentaire (ex LV3)
 - ❖ Arts
 - ❖ Éducation physique et sportive
 - ❖ Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
- +
 - Section européenne de langue allemande

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE EN PREMIERE GENERALE

■ Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

- **Objectifs** : Dans une approche pluridisciplinaire, il s'agira de donner aux élèves des clés de compréhension du monde passé et contemporain sur le plan des relations sociales, politiques, économiques et culturelles.

■ Humanités, littérature et philosophie

- **Les objectifs** de cet enseignement sont de doter les élèves d'une « solide formation générale dans le domaine des lettres, de la philosophie et des sciences humaines » en développant « l'ensemble des compétences relatives à la lecture, à l'expression et à l'analyse de problèmes et d'objets complexes ».

■ Langues, littérature et Cultures Etrangère

- **Objectif** : Atteindre le niveau C1 du Cadre, soit le 5^{ème} niveau sur 6 possible) en travaillant d'une part la langue étudiée en lien avec l'enseignement du tronc commun, la littérature et les domaines culturels liés. L'autonomie des élèves est recherchée, notamment par la constitution progressive d'un dossier personnel qui regroupe certains documents travaillés en classe. L'usage pédagogique d'outils numériques est qualifié d'« incontournable ».

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN PREMIÈRE GÉNÉRALE

■ Mathématiques

- **Objectifs** : Le programme vise à permettre à chaque élève de consolider les acquis du collège et de la seconde, de développer son goût des mathématiques, d'en apprécier les démarches et les objets développer des interactions avec d'autres enseignements de spécialité ; préparer au choix des enseignements de la classe de terminale : notamment choix de l'enseignement de spécialité de mathématiques, éventuellement accompagné de l'enseignement optionnel de mathématiques expertes, ou choix de l'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires ; assurer les bases mathématiques nécessaires à toutes les poursuites d'études au lycée.

■ Physique-chimie

- **Les objectifs** : Le programme de spécialité de première est recentré sur un nombre plus restreint de thématiques que le précédent, en privilégiant l'approfondissement des notions et concepts. Construit dans la continuité du programme de seconde, il permet l'élaboration de progressions pédagogiques spirales. L'objectif général est l'accroissement du niveau de maîtrise des compétences expérimentales et l'acquisition d'automatismes dans l'utilisation des modèles mathématiques ou numériques.

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE EN PREMIERE GENERALE

■ Sciences de la vie et de la Terre au lycée

- **Objectifs** : Il s'agit de dispenser un enseignement scientifique solide et de poursuivre la formation civique des élèves. Cette discipline est en prise avec l'évolution des connaissances et contribue ainsi à la formation des futurs citoyens. Il s'agit de former l'élève à la démarche de raisonnement et de lui permettre d'acquérir un esprit affûté afin qu'il fasse des choix éclairés, notamment, en termes d'orientation.

■ Sciences de l'ingénieur

- **L'objectif** est de faire acquérir aux élèves des savoirs et des compétences qui vont leur permettre de s'orienter vers l'enseignement supérieur scientifique et viser des qualifications d'ingénieur. Cet enseignement installe progressivement la démarche de l'ingénieur consistant à comparer les différentes performances d'un produit au cours des différentes phases de sa conception et à mener une analyse critique sur les résultats pour s'interroger sur leur validité, pour optimiser les modèles numériques et les prototypes afin d'obtenir les performances définies dans le cahier des charges.

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN PREMIÈRE GÉNÉRALE

■ Sciences Économiques et Sociales

- **Objectif** : Le programme de spécialité “sciences économiques et sociales” vise à faire comprendre aux élèves les principaux phénomènes économiques, sociaux et politiques contemporains : Qu’est que l’économie de marché ? Comment est créée la monnaie ? Quels processus conduisent à la déviance ? Quels sont les déterminants de l’opinion publique et du vote ?

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - ❖ «Droit et grands enjeux du monde contemporain»
 - ❖ «Mathématiques expertes» s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité «mathématiques» en terminale
 - ❖ «Mathématiques complémentaires» s'adresse aux élèves qui ont renoncé à la spécialité «mathématiques» en terminale

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

L'orientation en 2^{de} générale et technologique

CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation : ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.

AU 2^E TRIMESTRE EN SECONDE

- Au mois de janvier, chaque lycée informera les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- À la fin du deuxième trimestre, chaque élève formulera des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement.

LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la **voie générale**, au 2^{ème} trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de première.
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1^{re}.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

* *voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

LE BACCALAURÉAT 2021

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Elles sont organisées en trois séquences, sur le modèle des « bacs blancs » actuels :
 - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
 - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent sur les enseignements communs qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
 - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**



QUELQUES SITES A CONSULTER

- www.onisep.fr
- www.secondes2018-2019.fr
- www.horizons2021.fr



LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

215 Bd Laennec
44600 SAINT-NAZAIRE
02 40 22 04 85

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
et pendant les vacances